PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/..47.../S/2026-2027 POUR LE TRANSPORT DANS TOUT LE PAYS DES MEDICAMENTS ET AUTRES PRODUITS DE SANTE DE LA CAMEBU.

Date de Publication : ..16../..12../2026

Date d'ouverture des offres : ..5../..1../2026

1. Objet.

La CAMEBU invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour **le transport dans tout le pays des médicaments et autres produits de santé de la CAMEBU**.

Les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé sur fonds propres de la CAMEBU exercice 2026-2027

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres national ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018.
Les services prévus dans ce marché seront fournis chaque fois que l'Autorité Contractante en aura besoin, sur commande, sur une période de douze (12) mois. A cet effet, les prix proposés dans l'offre de l'attributaire resteront valables pendant les 12 mois que durera le contrat y relatif.

4. Délai d'exécution du marché

Le délai d'exécution du présent marché est fixé à 12 mois, comptés à partir de la notification définitive du marché.

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises au sens des articles

155, 156, 157 et 158 de la Loi N° 1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.
Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'article 161 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'offres.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de la CAMEBU (**www.camebu.net**), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30 à 15h00, heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat de la Direction de la CAMEBU,
Zone Ngagara, Quartier Industriel,
Avenue Nyabisindu, N° 11,
B.P 1332 Bujumbura,
Tél : 22 27 66 03

Le dossier leur sera remis au Secrétariat de la CAMEBU sur présentation des bordereaux de versement de **CENT MILLE FRANCS BURUNDAIS** (100 000 BIF) non remboursable, à payer par virement bancaire comme suit :

- 50.000 BIF sont versés au compte N° CC10003 (Sous-Compte de Transit des Recettes non Fiscales), ouvert à la Banque de la République du Burundi.
- 50.000 BIF sont versés au compte N° 011015 62390, ouvert au nom de la CAMEBU à la Banque de la République du Burundi, avec la mention du numéro du dossier d'appel d'offres.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction Générale de la CAMEBU dont l'adresse est indiquée ci- haut.

La CAMEBU répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (5) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de la CAMEBU indiquant les éclaircissements à la préoccupation manifestée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

7. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat de la CAMEBU sis au Quartier Industriel, Avenue Nyabisindu, N°11, B.P 1332 Bujumbura, Tél :22 276603, au plus tard **le ..5..../..11../2026 à 10 heures locales.**

Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/..427../ S / 2026-2027, à n'ouvrir qu'en séance publique du ..5.../11./2026 à 10h 30'.**

L'ouverture des offres aura lieu **le ..5../11. /2026 à 10 h 30'** dans la salle des réunions de la CAMEBU, Quartier Industriel, Avenue Nyabisindu N°11, B.P 1332 Bujumbura.

Les offres déposées après la date et l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture. Les soumissionnaires ou leurs représentants présents à l'ouverture signeront un registre attestant leur présence.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres.

8. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter à partir de la date limite de remise des offres.

9. Garantie de soumission

Les soumissionnaires sont tenus de fournir une garantie bancaire de soumission de **quatre millions de francs burundais (4 000 000 FBU) pour tous les lots,** à raison de **huit cent mille francs burundais (800 000 FBU) par lot.**

10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification seront la conformité de l'offre technique au Dossier d'Appel d'Offres (DAO), au Règlement Particulier de l'Appel d'Offre (RPAO) et à l'Offre financière la mieux disant.

Le soumissionnaire devra être juridiquement apte et avoir les capacités techniques et financières prouvant qu'il est capable d'assurer les moyens de transport des médicaments et autres produits de santé de la CAMEBU.

11. Dispositions particulières pour le marché

L'entretien et la réparation des moyens de transport mise à la disposition de la CAMEBU seront assurés aux frais du transporteur.

Les factures de garage ou d'autres sinistres liés aux pannes desdits moyens de transport ne sont pas concernés par le présent marché.

Le soumissionnaire doit sous-entendu fournir les moyens de transports couverts d'un contrat d'assurance tous risques valide.

Dans le cas où l'attributaire du marché n'est pas à mesure de faire l'un ou l'autre type de réparation de grande envergure ou de trouver un autre moyen de transport pour exécuter le transport sur axe prévu et en cours de route, la CAMEBU se réserve le droit d'appliquer les pénalités ou de résilier le contrat.

12. <u>Eclaircissement/Renseignements</u>.

Toute demande d'éclaircissements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats soumissionnaires adresseront leurs demandes au Directeur Général et Personne Responsable des Marchés Publics à la CAMEBU, sise au Quartier Industriel, Avenue Nyabisindu, N°11, B.P 1332 Bujumbura, Tél :22 27 66 03.

Fait à Bujumbura, le 07../10./**2026**

REPUBLIQUE DU BURUNDI
Ministère de la Santé Publique
Centrale d'Achat des Médicaments
Essentiels du BURUNDI
CAMEBU
R.C. 16739
NIF: 4000004947
B.P. 1332 Bujumbura

Le DIRECTEUR GENERAL DE LA CAMEBU

Dr. Larissa ARAKAZA